

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

COMPTE RENDU  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 26 juin 2020 à 20 h 30

Sous la présidence de Madame Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Nombre de conseillers : En exercice : 11      Présents : 11      Absents : 0      Votants : 11

Procuration : 0

Date de convocation : 22 juin 2020

**Présents :** Annie BORDAS, Christophe CIRETTE, Marc CLERIN, Vincent DARVES-BLANC, Michel DONDA, Jacqueline DUPENLOUP, Julie HENRY (arrivée 20h35), Valérie LAUROT, Yannis NACEF, Jean-Luc PLUYAUD, Nicole ROCHE

Secrétaire de séance : Vincent Darves-Blanc

.....

**1- Adoption du compte-rendu du Conseil municipal précédent**

Rectification d'erreurs dans le point 7 de ce compte-rendu : Valérie Laurot n'a pas demandé à participer à la commission agriculture - Vincent Darves-Blanc a été omis comme membre de cette même commission – Michel Donda a été omis comme membre du Comité consultatif des travaux. Ces corrections sont apportées et le compte-rendu est validé à l'unanimité.

**2- Implantation d'un pylône de téléphonie mobile, délibération sur la location de la parcelle P 1838 à l'opérateur FREE**

Compte-rendu, par la Maire et les adjoints, de l'audience en sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne qui a eu lieu mercredi 24 juin. Rappel y a été fait des lettres de la mairie à M. le Préfet en date du 11 février 2020, du 13 avril 2020 et du 21 juin 2020, interrogeant en particulier les services de l'Etat sur la possibilité d'établir une servitude de passage sur parcelles privées pour installer un pylône support d'antennes de téléphonie mobile au lieu-dit La Frasse (parcelle L 1470).

Madame le Maire rappelle que 3 réunions des habitants (juillet 2019, février 2020 et ce jour) ont été tenues sur ce dossier, les deux premières en présence de l'opérateur. Elle rappelle avoir transmis aux services de l'Etat comme à l'opérateur toutes les observations des habitants (mails, courriers postaux, remarques déposées sur le cahier d'observation) portant

principalement sur les questions paysagères et sanitaires ainsi que sur le manque de lisibilité du dossier d'information déposé par FREE mobile (quelles valeurs d'exposition ? quels champs de couverture ?). Elle indique que les inquiétudes sanitaires ne peuvent pas étayer juridiquement le refus par la commune d'une implantation de téléphonie, mais que le Conseil doit être vigilant sur la valeur paysagère des installations. Monsieur le Sous-Préfet et le chef de service des politiques publiques de la préfecture regrettent de n'avoir pu répondre plus rapidement aux sollicitations de la commune. Ils indiquent que l'article L 48 du code des Postes et des Communications électroniques autorise une servitude de passage « en vue de permettre l'installation, l'exploitation et l'entretien des équipements du réseau, y compris les équipements des réseaux à très hauts débits fixes et mobiles [...] sur le sol et sous le sol des propriétés non bâties ».

L'opérateur FREE indique par mail de ce jour qu'une déclaration préalable de travaux vient d'être envoyée à destination de la mairie pour une installation de téléphonie mobile au lieu-dit La Frasse (parcelle L 1470 propriété de l'indivision Darves-Blanc Noëlle) et que c'est « celle-ci et non celle des Charrières qui devrait aboutir ». Charge à la commune représentée par son Maire d'établir au nom de l'Etat une autorisation de passage sur la piste du Truc (depuis son départ du hameau de La Pierre à St Colomban, jusqu'au lieu-dit La Frasse à Saint-Alban des Villards) et d'en informer tout propriétaire concerné.

Une réunion doit avoir lieu dans la première quinzaine de juillet entre les services de la Préfecture, l'opérateur FREE, les représentants de la commune de Saint-Alban-des-Villards et l'Office National des Forêts pour préciser les modalités concrètes de réalisation de l'implantation.

Si de nouvelles difficultés surgissaient relativement au lieu-dit La Frasse, la deuxième option resterait celle de la parcelle P 1838, à la limite des lieux-dits « Derrière les Charrières » et « Derrière la Narie ».

Tous ces éléments ont été donnés aux 25 personnes présentes à la réunion qui a eu lieu sur la parcelle P 1838 ce vendredi 26 juin à 17 heures.

Le conseil municipal unanime donne son accord pour la signature par madame le Maire au nom de la commune de Saint-Alban-des-Villards de l'autorisation de travaux sur la parcelle L1470, lieu-dit La Frasse, en vue de l'implantation d'une installation de téléphonie mobile.

La couleur du pylône devra être notifiée dans la Déclaration préalable et l'opérateur devra indiquer si le sommet du pylône porte une lumière.

### **3 – Taux d'imposition 2020**

La proposition de maintien du taux des taxes foncières sur le bâti (36,88 %) et sur le non-bâti (4,20 %) est adoptée à l'unanimité. (Madame le Maire rappelle qu'elles sont un pourcentage de la moitié de la valeur locative des propriétés et que l'augmentation de cette base conduit à des augmentations fiscales même avec maintien du taux communal d'imposition Elle rappelle aussi que les communes n'ont plus à voter le taux de taxe d'habitation, gelée sur l'année 2017 avant disparition pour les résidences principales).

### **4 - demande de subventions de la région AuRA pour travaux sylvicoles**

Vincent Darves-Blanc conseiller municipal ayant la délégation « gestion de la Forêt communale » et madame le Maire donnent compte-rendu de la visite de la forêt faite le 12 juin 2020 (Vincent Darves-Blanc, Jacqueline Dupenloup, Christophe Hémerly et Baptiste Tranchant - agent ONF) : visite des plantations de 2019 à la Molettaz, visite des placettes grattées au plan des Turnes et visite des emplacements à travailler en 2020).

Les résultats des différents travaux forestiers étant relativement prometteurs, un devis a été signé pour 4 nouveaux hectares d'aération de sol par grattage mécanique pour 7 424 € 28 HT.

Le conseil municipal unanime demande une subvention la plus élevée possible à la région AuRA.

De nouveaux travaux de plantations seront exécutés. Demande sera fait à l'ONF d'expérimenter l'introduction de 15 à 20 % de plants de feuillus.

Les plants de 2019 seront nettoyés en cheminée (devis de 898 € HT accepté par le conseil).

#### **5- Adhésion à l'association des Communes forestières**

Validée par le Conseil Municipal unanime.

Délégué titulaire : Vincent Darves-Blanc, suppléant Michel Donda

#### **6- Désignation des représentants de la Commune à la commission scolaire intercommunale et au Conseil d'Ecole :**

Annie Bordas, Jacqueline Dupenloup, Julie Henry siègeront alternativement dans les deux organismes. Proposition validée par le Conseil Municipal unanime.

#### **7 - désignation des délégués de la commune au Centre national d'Action Social des personnels**

Marc Clérin est désigné à l'unanimité.

#### **8- Convention d'adhésion au service intérim du centre de gestion de la fonction Publique Territoriale de la Savoie**

Madame le Maire expose qu'une situation d'urgence (nécessité de remplacer Chantal Frasse-Sombet secrétaire de mairie à partir du 29-04-2020) l'a conduite à avoir recours au service intérim du centre de gestion de la fonction Publique Territoriale de la Savoie. Elle lit le projet de délibération l'autorisant à conventionner avec cet organisme au nom de la commune. Convention à titre gracieux, mais frais de portage administratif (6 % sur salaires et charges) pour chaque agent géré dans le cadre de cette convention.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la signature de cette convention d'adhésion au service intérim du centre de gestion de la fonction Publique Territoriale de la Savoie par Madame le Maire au nom de la commune.

#### **9- Remplacement de la secrétaire de mairie par des personnels intérimaires**

Un 1<sup>er</sup> agent intérimaire, Marjorie Chinal, a travaillé (28 heures par semaine) du 19 mai au 17 juin.

Après appel à candidature, deux agents intérimaires ont été recrutés pour 6 mois renouvelables:

- Mme Emmanuelle Long pour 16 heures par semaine. Déjà à mi-temps dans un syndicat intercommunal, elle sera en charge de la comptabilité de la commune.
- Mme Stéphanie Painblanc, 8 heures par semaine effectuera des tâches courantes de secrétariat

Le conseil municipal unanime reconnaît le caractère d'urgence qui a conduit à ces décisions dans l'intérêt de la commune.

#### **10- Régularisation foncière parcelle A372**

Madame le Maire rappelle la nature des communaux cultifs et la procédure de reprise par la commune de ces biens en pleine propriété sous le mandat 2001-2008, sauf lorsque les usu-

fruitiers étaient en mesure de fournir un acte régulier de transmission notariée de la jouissance héréditaire de leur usage.

Une erreur a été faite avec la non prise en compte de la demande de rachat des communaux cultifs par M. Gilbert Quézel-Ambrunaz, qui était régulièrement titré par acte notarié comme usufruitier de 3 918 m<sup>2</sup> (donation-partage du 24/11/ 2003)

La demande de rachat des parcelles de Mme Quézel-Ambrunaz Pascale, fille de Gilbert, en possession d'un acte notarié (donation-partage du 02/02/2006) mentionnant la transmission par filiation de l'usufruit des communaux cultifs en sa faveur est acceptée (10 pour, une abstention).

Les parcelles sont ainsi listées :

Section A numéros 372, 249, 248, 246, 241, 231, 228, 307, 309, 326, 312, 277, 26, 145 et il est vérifié qu'elles ne sont pas assises de la piste d'exploitation de la combe du Merlet.

Dans ces conditions, le conseil municipal accepte (10 pour, une abstention) de vendre à Mme Pascale Quézel-Ambrunaz les parcelles ci-dessus listées pour la somme de 391,80 € (frais d'acte à charge de la commune, une erreur ayant été faite avec la non-prise en compte de la demande de M. Gilbert Quézel-Ambrunaz reçu le 12 décembre 2005).

### **11- Compte-rendus des premières réunions de commissions et comité**

- Commission finances, sous la conduite de Nicole Roche : point sur l'exercice 2019 pour construction du budget 2020 (28 mai)
- Installation du comité travaux sous la conduite de Jean-Luc Pluyaud, tour des domaines d'activités, projets – prochaine réunion le 2 juillet. Joselyne Martin-Garin, Patrick Richaud complètent le comité (29 mai)
- Commission agriculture, sous la conduite de Jacqueline Dupenloup, prise de contact avec la municipalité de St Colomban, la 4 C, la Chambre d'agriculture, la Société d'Economie Alpestre, pour établir une feuille de route pour un diagnostic agricole sur la vallée des Villards (5 juin)
- Rencontre avec la commission tourisme de St Colomban pour un échange sur les projets de l'été (9 juin)
- Commission urbanisme, sous la conduite de Jacqueline Dupenloup, vers la révision du PLU : recenser les terrains actuellement constructibles, les accès, les besoins des artisans, revoir les zones AU – prévoir un point clair sur la législation en vigueur (12 juin)
- Comité consultatif sentiers, sous la conduite de Michel Donda, présentation des domaines d'activité, projet sentier les Granges-Turiande, « corvée » du 27 juin des Granges au Balais, corvée du 25 juillet sur le Bouchet (présentation par Yannis Nacef), étude d'opportunité par le cabinet Alpisens pour l'implantation d'un abri-refuge non gardé dans la combe du Merlet, projet de cartographie de la signalétique puis d'un guide des sentiers de la commune (13 juin)
- Rencontre avec le CAUE : visite du café du Merlet, qui fournira en juillet un 1<sup>er</sup> bilan des possibilités de reconversion du bâtiment – visite du site de Derrière les charrières pour regard architectural sur implantation pylône de téléphonie (17 juin)
- Montée dans la combe du Merlet avec deux représentantes de la préfecture et une représentante de la DDT (service environnement – police de l'eau) pour complément d'instruction du dossier de demande d'autorisation d'exploitation (25 juin)
- Rencontre avec St Colomban pour le déneigement : la question sera traitée au conseil municipal du 3 juillet 2020

### **12- Souscription assurance responsabilité élus pour l'ensemble du Conseil Municipal**

Souscrite auprès de la SMACL, 34 € pour le Maire et 9 € par Conseiller, unanimité

### **13- Questions diverses :**

- Fonctionnement du Conseil municipal : les convocations seront adressées par mail uniquement, aucun conseiller ne demandant de version papier
- En début de conseil municipal ou si possible quelques jours avant, un dossier de préparation papier sera remis à chaque conseiller
- Possibilités de passer convention avec des jeunes pour de petits travaux d'aide aux associations et à la vie communale : se renseigner sur les modalités de mise en place
- Demande de lots pour la tombola des Amis des Villards : unanimité pour un repas pour 2 au Triandou (Jean-Luc Pluyaud ne prend pas part au vote)
- Désinfection des containers semi-enterrés, pas satisfaisante, reprendre contact avec le SIRTOMM
- Adressage : mettre un panneau « Piste du Monthyon », vote indicatif, 2 contre 9 pour.

La séance est levée à 00 h 09 .